

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h00, le CONSEIL D'ADMISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 20/04/2026.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Naziha ABOULGHAZI, Suzanne BENCHARGUI, Corinne FARRET, Aline BERGOUNAN, Bernard BOUÉ, Marie-Françoise DELMAS, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Sindy MASSOL et Jean NOUGAROLIS.

Étaient excusés : Isabelle BELBÈZE, Clément BLOT, Jean-Marc CARNEIRO, GNALY Wilfried, Claudine ROSSETTO et Tony TACSIN.

Avaient donné pouvoir :

- Isabelle BELBÈZE avait donné pouvoir à Naziha ABOULGHAZI
- Jean-Marc CARNEIRO avait donné Corinne FARRET
- Claudine ROSSETTO avait donné pouvoir à Aline BERGOUNAN

Présents : 11
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
N°2026-23**

M. le Président rappelle à l'ensemble du Conseil d'Administration que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est voté en nomenclature M57 à compter de l'exercice budgétaire 2025.

Il précise que dans la nomenclature M57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et d'investissement.

Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet au conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

M. le Président informe ensuite le Conseil d'Administration de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M. le Président présente le projet de Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 pour un montant total de 385 085.54 €, équilibré en dépenses et en recettes, réparti comme suit :

- Section de Fonctionnement : 343 804.27 €
- Section d'Investissement : 56 292.02 €

M. le Président propose d'adopter l'ensemble du budget 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

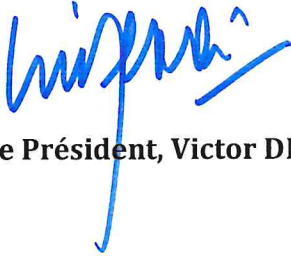
APPROUVE le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Social pour l'exercice 2026 tel que présenté.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : **04 MAI 2026**



Le Président, Victor DENOUVION.

